



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2021-02/04

Millonfosse, le 8 février

2021

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser rue Roger Salengro (D158) rénovation du réseau d'eau potable par l'entreprise DELCROIX TP de Bruille st Amand pour Noréade

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation rue Roger Salengro sera interdite sauf riverains, SIMOUV et SIAVED sur l'emprise du chantier **à partir du 08 février 2021 jusque-là fin des travaux (4mois)**

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier **à partir du 08 février 2021 jusque la fin des travaux (4mois)**

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Saint Amand les eaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE
Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr





Mairie de Millonfosse - 75 Route d'Hasnon 59178 Millonfosse - tél. 03 27 48 53 98 - fax. 03 27 48 48 53
courriel millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Internet millonfosse.fr

ensemble, imaginons la réalité de demain